



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3584</b>	De <b>Mme Nicole Dubré-Chirat</b> ( Renaissance - Maine-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >Situation à Mayotte	<b>Analyse</b> > Situation à Mayotte.
Question publiée au JO le : <b>29/11/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>12/12/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Nicole Dubré-Chirat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'escalade de violence extrême à Mayotte. Cet embrasement sans précédent lié à des rivalités entre bandes rivales constituées de mineurs conduit la population à vivre dans la peur et à se barricader. Mayotte compte 299 350 habitants avec une population la plus jeune de France. On y observe depuis de nombreuses années l'arrivée de nombreux mineurs isolés étrangers, pour la plupart livrés à eux-mêmes. Les structures d'accueils pour leur prise en charge et leur protection sont quasi-inexistantes et totalement débordées. À ceci vient s'ajouter, dans un territoire qui connaît de nombreux atouts, des difficultés majeures de vie quotidienne sans cesse grandissantes : plus de 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, avec un accès à l'eau et à l'électricité défaillant, une explosion démographique conduisant à la saturation de l'accès aux écoles et aux hôpitaux, une afflux migratoire important. Un récent rapport de la Cour des comptes souligne que les services de l'État et du département ne parviennent pas à apporter des solutions pour endiguer la violence croissante. Elle lui demande comment il entend prendre en compte cette situation, garantir la sécurité des populations et protéger les mineurs au-delà des annonces récentes.